

Prisonniers palestiniens : la politique « illégale et cruelle » d'Israël

3 mai 2017



Amnesty International a recueilli les témoignages de membres de familles et de prisonniers palestiniens détenus dans le système carcéral israélien, qui mettent en lumière la souffrance endurée par les familles qui sont parfois privées de la possibilité de voir leurs proches détenus pendant de nombreuses années.

La politique mise en œuvre depuis des décennies par Israël, qui consiste à incarcérer des Palestiniens de Cisjordanie occupée et de Gaza dans des prisons situées en Israël et à les priver des visites régulières de leur famille, est cruelle et constitue une violation flagrante de la Quatrième Convention de Genève. C'est une pratique illégale et cruelle et les conséquences pour le détenu et ses proches, qui sont souvent privés

de la possibilité de le voir pendant des mois, voire des années, peuvent s'avérer dévastatrices.

L'impossibilité de voir ses proches

D'après le règlement des Services pénitentiaires israéliens, tous les prisonniers ont le droit de recevoir la visite de leur famille une fois toutes les deux semaines. Pourtant, dans la réalité, parce que les Palestiniens des territoires occupés doivent déposer une demande de permis pour entrer en Israël, ils ne peuvent pas faire des visites aussi fréquentes. En outre, le règlement des Services pénitentiaires israéliens permet aux autorités d'annuler pour des motifs de sécurité le droit d'un détenu de recevoir les visites de sa famille. « Ahmed » (son nom a été modifié pour protéger son identité), 32 ans, originaire d'Hébron, se trouve en détention administrative à la prison de Ketziot, dans le désert du Néguev. Il n'a reçu qu'une seule fois la visite de ses proches, alors qu'il a passé de manière intermittente cinq ans et demi dans les geôles israéliennes entre 2005 et 2017. Il a été arrêté sept fois au total. Sa détention administrative doit faire l'objet d'un renouvellement le 29 juillet.

J'ai reçu une seule visite de ma famille pendant mon incarcération. En 2006, ma mère et mon père ont pu me rendre visite, car mon père était souffrant. Il avait 75 ans, et c'est la dernière fois que je l'ai vu. Il est mort pendant que j'étais en prison.

« Ahmed », prisonnier

Les prisonniers de Gaza sont les plus touchés par les restrictions, car l'armée israélienne n'accorde des permis aux familles de la bande de Gaza qu'une fois tous les deux mois. Le fils de Najat al Agha, 67 ans, originaire de Khan Younis dans la bande de Gaza est incarcéré en Israël depuis 25 ans. À l'âge de 19 ans, il a été condamné à la réclusion à perpétuité après avoir été reconnu coupable de meurtre. Il est détenu à la prison de Nafha, à Mitzpe Ramon, dans le sud.

J'ignore pourquoi mes demandes sont rejetées. J'ai 67 ans. Quelle menace suis-je censée représenter pour la sécurité d'Israël ? Tout ce que je veux, c'est le voir et m'assurer qu'il va bien. Je ne sais pas combien de temps il me reste à vivre, chaque visite peut être la dernière. J'ai peur de mourir avant de le revoir. Chaque fois que je dépose une demande de permis, elle est rejetée. Cela fait presque un an que je n'ai pas vu mon fils, c'est très dur. Ils nous punissent, ils cherchent à nous briser.

Najat al Agha, mère de prisonnier

De 8 à 15 heures pour se rendre à la prison

Selon l'association Addameer, la plupart des habitants de Cisjordanie qui rendent visite à des proches détenus mettent entre huit et 15 heures pour se rendre à la prison, en fonction de l'endroit où se situe la prison et de leur lieu de résidence. Ils sont soumis à de longues palpations et parfois à des fouilles au corps.

Les autorités israéliennes jouent avec nos émotions, elles nous torturent et nous punissent. Elles cherchent à nous casser, à nous épuiser, jusqu'à ce que nous acceptions de rendre moins fréquemment visite à nos proches en raison de toutes les humiliations, les fouilles, les abus et les insultes imputables aux soldats et aux gardiens de prison.

Reham, palestinienne dont le frère est emprisonné en Israël depuis l'âge de ses 12 ans

Grève de la faim

Au 28 avril 2017 environ 1500 prisonniers palestiniens détenus par les Israéliens, participeraient à une grève de la faim générale, qui a été lancée le 17 avril par le leader incarcéré du Fatah, Marwan Barghouti. Leurs revendications portent en outre sur la fin des restrictions des visites familiales, l'amélioration de l'accès aux soins médicaux et des conditions de détention. Nous sommes préoccupés par des informations rapportées par des ONG et des médias selon lesquelles des mesures de rétorsion ont été prises par les

services pénitentiaires israéliens à l'encontre des détenus grévistes de la faim : ils ont été privés des visites de leurs avocats et de leurs familles n'ont pu se rendre aux cantines pénitentiaires, certains dont Marwan Barghouti ont été placés à l'isolement. Selon le Club des prisonniers palestiniens, une organisation non gouvernementale (ONG), on compte actuellement 6 500 prisonniers palestiniens, dont au moins 300 mineurs, détenus pour des motifs sécuritaires dans des prisons et centres de détention gérés par Israël. Les 17 centres - sauf un - sont situés sur le territoire israélien. Au moins 500 personnes sont détenues sans inculpation ni jugement au titre de la détention administrative, une pratique qui bafoue les garanties édictées par le droit international pour prévenir la détention arbitraire. Selon le porte-parole de la Commission chargée des Affaires des prisonniers palestiniens, Hasan Abed Rabbo, au moins 1 000 prisonniers ne sont pas autorisés à recevoir la visite de leur famille pour des « motifs de sécurité ». Il a ajouté qu'entre 15 et 20 prisonniers sont actuellement détenus à l'isolement, privés de tout contact avec leurs codétenus et des visites de leur famille.

Une situation pour l'instant dans l'impasse

Au lieu de transférer illégalement les prisonniers en dehors des territoires occupés, Israël devrait faire en sorte que tous les Palestiniens qui y sont interpellés soient placés dans des prisons et des centres de détention situés dans les Territoires palestiniens occupés. En attendant, les autorités israéliennes doivent cesser de se servir des restrictions excessives des droits de visite pour sanctionner les prisonniers et leurs familles, et garantir que les conditions respectent pleinement les normes internationales.

Depuis 1969, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la charge de servir de médiateur et de faciliter tous les aspects liés aux visites des familles de prisonniers de Cisjordanie et de Gaza, sans aucune aide logistique ni financière d'Israël. Les habitants de Cisjordanie et de Gaza déposent une demande auprès du CICR pour recevoir des permis et s'en remettent au CICR pour organiser le transport vers les prisons, en accord avec les Services pénitentiaires israéliens. En juillet 2016, le CICR a réduit le nombre de visites organisées pour les familles des prisonniers originaires de Cisjordanie - de deux à une par mois. Un représentant de l'organisation a expliqué que cette décision a été prise pour mieux gérer les ressources du CICR en raison de la faible présence des familles lors des visites. Cette réduction ne concerne pas les femmes, les mineurs ni les prisonniers hospitalisés. Depuis, le CICR a proposé trois visites annuelles supplémentaires pour tous les prisonniers, à l'occasion des grandes fêtes.

Ce que dit le droit international Aux termes du droit international humanitaire, les détenus originaires des territoires occupés doivent être détenus dans ces territoires et non dans celui de la puissance occupante. Ils doivent aussi être autorisés à recevoir des visites, notamment de leurs proches, à intervalles réguliers et aussi souvent que possible.

Lire le communiqué d'Amnesty International Israël doit mettre fin à sa politique « illégale et cruelle » à l'égard des prisonniers palestiniens

• Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Qui sommes-nous ?](#) > [Les membres](#) >

• Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Prisonniers-palestiniens-la-politique-illegale-et-cruelle-d-Israel>